

Réunion plénière n° 3

Compte rendu de l'audition de Mme Isabelle de Gaulmyn, rédactrice en chef au journal *La Croix*

14, rue Saint Jean-Baptiste de La Salle (Paris 6^e) - vendredi 12 avril 2019

L'audition débute à 14 heures 10.

M. Jean-Marc Sauvé, président de la commission. Je suis heureux d'accueillir Mme Isabelle de Gaulmyn, rédactrice en chef au journal *La Croix* et auteure d'un ouvrage consacré à l'analyse de l'affaire Preynat, intitulé *Histoire d'un silence* (Seuil, 2016). Vous avez reçu une série de questions que les membres de notre commission souhaitaient vous poser. Ce peut être la trame de votre propos liminaire.

Mme Isabelle de Gaulmyn. Je ne suis ni psychologue, ni juriste, mais journaliste, et vous allez peut-être trouver mes analyses un peu rapides.

Question 1 : *Quelles sont les raisons propres à l'Église catholique des abus sexuels sur mineurs et personnes vulnérables ?*

J'ai longtemps pensé qu'il n'y en avait pas, que l'Église était comme les autres institutions, comme l'Éducation nationale et les mouvements sportifs, et que la différence résidait juste dans le silence, et non pas dans une différence tenant à la personne des prédateurs. L'accumulation des scandales et le reportage diffusé sur *Arte* le 5 mars dernier (« Religieuses abusées, l'autre scandale de l'Église ») m'ont fait changer de point de vue. Ce ne sont pas seulement quelques individus. Dans l'Église, il y a une culture de l'abus, un système d'abuseurs, beaucoup plus que des individus que l'on aurait protégés, ce qui a gangrené l'Église.

Il faut aussi travailler sur la théologie ; le lien entre pouvoir et sacré m'interroge, car il est susceptible de devenir une emprise. Ce n'est pas propre à l'Église catholique, si l'on en croit le film *M* de Yolande Zauberman sur le milieu juif. Je pense aussi aux films d'Ingmar Bergman concernant les pasteurs luthériens. Mais dans la religion catholique, il y a des choses qui favorisent ce genre de dérive, c'est-à-dire l'analogie entre le prêtre et le Christ, le prêtre à qui l'on attribue un pouvoir sacré, le fait qu'il n'y ait pas de garde-fou dans le contrôle du pouvoir, un système patriarcal qui n'a pas évolué – ce que peut révéler l'emploi de l'expression « mon père » -, la gestion de la sexualité dans l'Église.

À cet égard, Benoit XVI voit aujourd'hui dans Mai 68 la cause des maux de l'Église actuelle mais la vérité serait plutôt l'inverse : l'Église a malheureusement été incapable de tirer les conséquences de Mai 68. Les historiens le disent, il y a une obsession de la sexualité depuis le XIX^e siècle qui a permis à l'Église de récupérer le pouvoir perdu avec les Lumières, et qui passe par l'idéalisation de la virginité et de Marie. Cela m'a souvent mise mal à l'aise, de même que le discours sur les divorcés remariés, qui peuvent communier s'ils n'ont pas de relation sexuelle. L'Église leur demande de vivre « comme frère et sœur ». C'est incestueux ! Le choc entre sexualité et pureté est bizarre. Cette manière de voir la sexualité n'est pas juste.

Question 2 : *Quelles sont les raisons propres à l'Église du silence longtemps entretenu sur ces abus ?*

C'est le cœur de mon livre, *Histoire d'un silence*. Ce silence n'est pas seulement celui de l'Église, mais celui de toute la société, cependant il concerne l'Église catholique. Je rappelle que j'ai été scoute

Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église CIASE

dans la troupe du père Preynat, c'était un de mes meilleurs souvenirs d'enfance... jusqu'à il y a cinq ans de cela. J'avais « entendu des choses » et j'en ai parlé à Mgr Barbarin en 2005, qui n'a rien fait.

Depuis, je me suis posé la question : pourquoi ce silence ? Il me semble que les raisons tiennent à la hiérarchie, où domine l'entre-soi. Lorsque j'ai fait ma déposition devant l'officier de police judiciaire dans le cadre de l'affaire Preynat, il a eu ce cri du cœur : « C'est quand même une mafia ! ». Je n'irais pas jusque-là mais il y a effectivement certains éléments de comparaison... C'est une sorte de fraternité clanique. Ainsi, quand Bernard Preynat a été déplacé, son curé, celui-là même qui ouvrait la porte du presbytère aux petits garçons pour qu'ils aillent rejoindre le fameux laboratoire de photo, est devenu son vicaire pour le protéger !

Il y a eu aussi – c'est aujourd'hui révolu - l'obéissance aveugle des fidèles, comme d'ailleurs des théologiens laïcs. On entretient une confusion entre l'obéissance au Christ et à l'institution : désobéir est un péché. Ou alors on sort de l'Église ; c'est ainsi que des théologiens, qui n'ont pas voulu quitter l'Église, ont modéré leur discours. Je pense que c'est aussi la raison pour laquelle, en 2005, j'ai parlé à Mgr Barbarin mais sans aller jusqu'à avertir la justice. Je suis frappée que beaucoup de laïcs parlent aujourd'hui d'un devoir de désobéissance. La coupure entre fidèles et hiérarchie, la déconnexion des prêtres d'avec la réalité, cela me fait penser aux critiques adressées aux énarques ! La notion de « Sainte Église » est à travailler car elle crée une confusion : elle est sainte, donc elle ne saurait avoir de péché, d'autant qu'elle est minoritaire. Quand on dit qu'il y a un problème, on est vu comme un ennemi de l'Église. J'ai moi-même été accusée de l'être.

Question 3 : Les dispositifs d'alerte internes à l'Église en cas d'abus vous semblent-ils satisfaisants aujourd'hui ?

Oui, les choses ont évolué et sont plus claires aujourd'hui. Mais l'évêque est seul pour voir le prêtre, il n'a personne à qui parler des cas à traiter lorsqu'ils surviennent. Certains sont en relation par sms avec un prêtre accusé. Cela ne pourrait se passer ainsi dans une entreprise. Ce n'est pas à l'évêque d'avoir une relation avec le prêtre accusé. Le droit canonique est plus subtil et il est dommage qu'il soit sous-utilisé.

Par ailleurs, c'est plus difficile à dire mais il faut quand même respecter les droits de la défense, en l'occurrence ceux des prêtres accusés. La présomption d'innocence existe pour eux aussi. On ne peut pas admettre que, comme dans un cas récent, un évêque « balance » le nom d'un prêtre au mépris de la présomption d'innocence, de sorte qu'en tapant ce nom dans un moteur de recherche sur internet on trouvera aussitôt l'article relatant l'épisode...

Question 4 : Quel est votre regard sur les dispositifs d'écoute des victimes proposés par l'Église aujourd'hui ?

Je regrette que ce soit fait dans les diocèses avec un numéro vert. En essayant une fois, je suis tombée sur un répondeur... J'ai reçu beaucoup de lettres de victimes, parfois très âgées et relatant des faits anciens. Elles ont déménagé et parfois ne savent plus dans quel diocèse les faits se sont déroulés. Je ne sais pas si le diocèse est le niveau le plus adapté, notamment lorsque le prêtre mis en cause est toujours sur place, ou bien lorsqu'il a marqué le diocèse de son empreinte. Par exemple, s'adresser à la cellule d'écoute d'un diocèse en mettant en cause un ancien évêque auxiliaire, c'est compliqué !

Question 5 : Quel est votre point de vue sur les représentations de l'enfant dans les structures de l'Église catholique ?

C'est une très bonne question à laquelle je n'avais pas réfléchi. L'enfant est pour l'Église un enjeu. Les prêtres jeunes et dynamiques sont mis au contact des enfants dans les grosses paroisses. C'est un enjeu de transmission. L'enfant est comme un trophée, le garçon bien sûr. Le prêtre qui sait s'y prendre avec de jeunes garçons est très bien vu ; c'est un mode classique de recrutement. En tant que mère de filles, j'ai bien senti que les prêtres n'ont souvent rien à faire des filles. Il y a effectivement une forme de surinvestissement de l'Église dans le rapport à l'enfant, de la part de prêtres qui doivent être « féconds ».

Question 6 : Pourriez-vous nous en dire plus sur les formations des religieux (besoins, droits de l'enfant), en particulier quand ils sont investis auprès des plus jeunes ?

Je ne suis pas compétente sur ce sujet. Mais je ne suis pas sûre que tous les prêtres qui sont au contact d'enfants soient titulaires du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA). Or ce serait utile, au moins pour être au courant des risques.

Question 7 : Quelle est votre perception concernant le processus de recrutement et formation des futurs prêtres en matière de repérage d'éventuels engagements problématiques dans l'Église, et d'accompagnement avant et pendant leur mission ? Ce processus vous semble-t-il à la hauteur des enjeux en matière de prévention des abus sexuels ?

Beaucoup a été fait dans les séminaires sur le discernement. La pression sur le nombre des prêtres crée des dérives. Dans le monde « hyper-sexualisé » qui est le nôtre, il faut des gens qui aient une vraie maturité. Plus que sur la formation, il faut se pencher sur les conditions de vie des prêtres, en particulier lorsqu'ils arrivent en milieu de vie, que leurs parents deviennent très âgés ou disparaissent. Ils sont très seuls. Il ne faut pas seulement de la formation initiale, mais aussi du suivi.

Question 8 : La place faite aux femmes dans l'Église n'est elle pas contraire à l'égalité en dignité de tous les êtres humains, telle qu'elle est proclamée par l'article 1^{er} de la déclaration universelle des droits de l'homme ?

Oui et non. Le christianisme reconnaît la dignité de la femme. Mais il y a une confusion entre ministère et pouvoir, c'est-à-dire sur le fait d'être prêtre. Beaucoup de femmes sont très heureuses dans l'Église, probablement parce qu'elles n'ont pas fait de l'obtention du pouvoir un préalable. Car il y a une évidente inégalité de pouvoir entre les hommes et les femmes. Au Vatican, où j'ai travaillé pour mon journal pendant quatre ans, je n'ai quasiment jamais interrogé de femme. J'y suis devenue féministe !

Les théologiens répondront que l'Église n'a pas vocation à suivre les droits de l'homme. Mais l'Église, à sa tête, n'est pas à l'image de l'Écriture : « *homme et femme Il les créa* ». Il y a un comportement des prêtres qui repose sur la peur, qui n'est pas correct. À l'époque où j'étais à Rome, sous le pontificat de Benoît XVI, les gardes suisses ne saluaient pas de la même façon les évêques, les prêtres, les laïcs hommes et puis les femmes, dans cet ordre. Il y a une conception archaïque de la femme qui prive l'Église d'une forme de richesse. Il y a une tendance de l'Église à être dans le binaire : clerc/laïc, écoute/parole. Vatican II a fait évoluer les choses. Mais c'est encore l'homme qui parle, la femme qui écoute et obéit. Cela reste dans les inconscients. C'est à revoir évidemment.

Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église CIASE

Question 9 : Le fonctionnement hiérarchique, purement masculin et parfaitement pyramidal de l'Église catholique n'induit-il pas une culture du secret et ne favorise-t-il pas une grande solitude qui peut être facteur de troubles et d'actes délictueux jusqu'à la pédophilie ?

Sans aucun doute, même si de tels actes délictueux existent aussi ailleurs, notamment dans les familles. Mais de fait l'entre-soi, le manque d'altérité pour comprendre les situations, jouent. La femme n'est pas « la » solution, mais l'altérité est bonne et on n'en serait peut-être pas là si davantage de femmes étaient présentes dans certaines instances de l'Église. Elles ont sans doute une plus grande capacité à prêter attention aux signaux faibles.

La hiérarchie catholique a bridé la parole, contrairement à ce qui se passe chez les protestants, où dans les synodes tout le monde discute et se dispute, ce qui est sans doute très salutaire. Dans l'Église catholique, la parole appartient aux sachants. Les laïcs ne veulent pas parler, ils ont peur, la parole n'est pas libre.

Question 10 : Voyez-vous sur ce sujet, entre la France et les autres pays, notamment européens, des différences dans le problème de pédocriminalité, son traitement par l'Église et les remèdes qu'il appelle ?

Dans d'autres pays la création de commissions comme la vôtre est intervenue plus rapidement. Mais parfois leur mandat était différent, comprenant également la question des réparations. Cela étant, d'autres pays sont encore dans le déni – je pense en particulier à l'Italie, où quand de telles affaires sortiront, les dégâts seront importants.

Question 11 : Quels remèdes entrevoyez-vous pour éviter que ces abus ne se reproduisent ? En termes d'exercice de l'autorité, de gouvernance de l'Église, de sélection et de formation des prêtres et religieux, de statut des clercs ? (Question ouverte)

Qui dit homme de pouvoir, dit abus de pouvoir. Il faut dissocier les notions de prêtre, pouvoir, ordination, sacré. Il faut redéfinir le ministère.

Il faut faire de la pédagogie chez les laïcs pour ne pas placer les prêtres au niveau de Dieu. Il faut développer la gestion des diocèses. Il faut une régulation à l'intérieur du diocèse. Celui de Lyon dysfonctionnait de ce point de vue. Il a fallu que la justice civile soit saisie pour que le cardinal Barbarin lui-même reconnaisse des dysfonctionnements. Lorsqu'a éclaté l'affaire Preynat, des prêtres ont reproché au cardinal de ne pas utiliser tous les leviers du droit canonique qu'il avait pourtant à sa disposition.

On dit souvent que Vatican II a donné beaucoup – sans doute trop - de pouvoir aux évêques. Mais en Allemagne le fonctionnement est beaucoup plus équilibré. Chez nous cela manque de corps intermédiaires. Il faut s'interroger sur le management d'un diocèse : faire de la GRH, conduire des entretiens d'évaluation – les prêtres n'en passent jamais. Or des signaux faibles pourraient être captés à cette occasion. C'est d'ailleurs la même chose pour les employés des diocèses. Peut-être existe-t-il de rares diocèses où ce constat ne vaut pas. En tout cas il vaut pour le Vatican, où il n'y a aucune GRH.

En conclusion, je voudrais souligner que dans vos questions vous ne parlez pas de la place des victimes, ce qui m'a surpris. J'ai personnellement compris ce qu'était la pédophilie après avoir écouté des victimes. L'Église évolue, et tous les évêques ont écouté des victimes. Je pense qu'il faut mettre les anciennes victimes au cœur des dispositifs de prévention, il est important de dire que l'on ne les oublie pas.

M. Jean-Marc Sauv . Merci de vos r ponses claires et directes. Il convient de ne pas se m prendre : les victimes sont au c ur de nos r flexions. Nous allons lancer un appel   t moignages aupr s des victimes en recueillant l'avis des associations de victimes.

M. Philippe Portier, membre de la commission. Ma premi re question porte sur l'h sitation que j'entends dans votre analyse de l'appareil eccl sial, que vous d crivez par moments comme d sorganis  et   d'autres moments comme fortement centralis  avec une concentration du pouvoir. Quel est le lien entre ces deux conceptions ? Ma seconde question porte sur le lien que vous feriez, le cas  ch ant, entre homosexualit  et p dophilie.

Mme Isabelle de Gaulmyn. Le syst me est en effet tr s centralis . Je ne sais pas si j'ai parl  de d sorganisation mais il est certain qu'existent des dysfonctionnements. Le syst me est inadapt  et inefficace mais il marche encore, car dans l' glise on ob it. Il y a le pouvoir de l' v que. Il n'y a pas d'autre instance dans le dioc se.

Je ne sais pas r pondre   votre seconde question, que l'on me pose souvent. Il y a beaucoup de p dophilie au sein m me des familles. Je dirais plut t qu'il y a un lien probl matique entre pr trise, sexualit  et puret . La sexualit   tant vue comme le mal, le pr tre n'en a pas, il est au-dessus de cela. Ce n'est pas une bonne vision.

M. Philippe Portier. Cette obsession de la puret  remonte   l'avant XIX  si cle,   la sacralisation de la puret  du pr tre.

Mme Isabelle de Gaulmyn. On vit entre c libataires, il n'y a pas d'alt rit .

Mme Christine Lazerges, membre de la commission. Certains pr tres ne sont-ils pas g n s de pr parer au mariage ?

Mme Isabelle de Gaulmyn. Ils re oivent beaucoup lors des confessions. Le discours th ologique sur le mariage est tr s int ressant mais pour le reste,   titre personnel je n'ai jamais pris pour argent comptant les propos des pr tres pr parant les fianc s au mariage. Dire « vivez comme fr re et s ur » aux divorc s rel ve d'une profonde m connaissance.

M. Philippe Portier. Mais ce sont Jean Paul II et Beno t XVI qui l'ont dit !

Mme Isabelle de Gaulmyn. Il y a beaucoup de double discours. La plupart des femmes catholiques prennent la pilule. On s'est habitu    ce que la parole ne vaille pas grand-chose. C'est l  que je rejoins le livre de Fr d ric Martel, *Sodoma* : la double vie est propre aux catholiques. M me le pr tre dit le contraire de ce qu'il fait. Ce sont des gens cliv s en deux. Cela peut expliquer la crise de l' glise, ce rapport n gatif   la v rit  int rieure.

M. Jean-Marie Burguburu, membre de la commission. L'essentiel de notre travail se concentre sur les victimes. Vous-m me dites regretter de n'avoir pas assez agi pour les d fendre. La soci t   tait dans le non-dit. Nous voulons sortir du non-dit. Quelles seraient vos propositions pour changer les choses ? Mais nous ne sommes pas l  pour r former l' glise.

Mme Isabelle de Gaulmyn. Ordonner les femmes ne serait pas un bon service   rendre aux femmes aujourd'hui. Car je souscris   l'analyse du Pape Fran ois sur le cl ricalisme. Au lieu d' tre un pasteur, le pr tre est mis sur un pi destal. Cela ne va pas. On s'est tus car il y a une aura autour du pr tre. Le rapport entre pr tres et la cs n'est pas encore ajust .

Je pense que sur la transparence de la gestion des dioc ses, la commission peut aider l' glise   d passer la r ponse habituelle selon laquelle un dioc se n'a pas   fonctionner comme une

démocratie au motif que la transcendance, ce serait autre chose. Cela doit changer ! Il faut un minimum de régulation interne. Le silence existe dans l'Église, un peu comme dans l'armée, mais une évolution se fait jour : désormais les évêques dénoncent les actes répréhensibles ; ils ont peur.

Demeure le problème de la sacralisation du prêtre. Bien qu'ayant beaucoup d'amis prêtres, j'ai eu du mal à rentrer dans une église après avoir écrit mon livre. J'étais écœurée par ce cérémonial, cette révérence, tous ces « mon Père »... Il faut créer des ministères pour des laïcs qui puissent exercer de vraies responsabilités. C'est le même problème que pour les femmes : les laïcs n'ont pas assez de responsabilités.

Mme Christine Lazerges. Si le problème tient au piédestal sur lequel on place le prêtre, on le résoudrait en grande partie en ordonnant des femmes.

Mme Isabelle de Gaulmyn. C'est possible.

Mme Anne Devreese, membre de la commission. Pensez-vous que la diabolisation de la sexualité participe à la confusion et au passage à l'acte ? Passé le stade de la perte de la pureté, tout semble mis au même niveau ; dès lors il n'y a plus de barrières. Il ne semble pas y avoir de hiérarchie entre acte violent et non violent.

Mme Isabelle de Gaulmyn. Ce n'est pas mon domaine de compétence mais vous avez certainement raison : quand on passe à l'acte, on ne sait plus où sont les limites. Je rappelle que les abus sont commis sur des garçons dans 90 % des cas. Certains diront qu'il s'agit non de pédophilie, mais d'« éphébophilie », terme à la mode dans l'Église, mais je pense qu'il y a là, dans cette préférence extrêmement marquée pour les garçons, quelque chose à chercher dans le rapport à la femme.

Mme Anne Devreese. Vous avez insisté sur le registre lexical utilisé, renvoyant à la famille, avec les termes de père, de frère et sœur. Cela évoque l'inceste. J'ai été frappée d'entendre, dans le reportage d'Arte sur les religieuses abusées, exactement les mêmes phrases que ce que l'on entend lorsqu'il est question d'inceste, un sujet que je connais bien.

Mme Isabelle de Gaulmyn. L'abus sexuel est un abus de pouvoir. Le film de François Ozon, *Grâce à Dieu*, le montre aussi : les victimes sont des enfants des parents dont le prêtre était proche, comme dans une famille. Dans l'affaire Preynat, la famille la plus durement frappée est celle dans laquelle ce prêtre a marié la fille, dont il a ensuite baptisé les enfants, tout en ayant violé les deux fils. Le père est mort mais la mère, qui vit encore, est « démolie » car elle a fait entrer le loup dans son propre foyer. C'est vraiment comparable à l'inceste.

Mme Alice Casagrande, membre de la commission. Je souhaiterais vous interroger, premièrement, sur les abus commis sur personnes vulnérables, et deuxièmement, vous demander s'il y a des moments où vos lecteurs vous ont surpris.

Mme Isabelle de Gaulmyn. Votre premier point renvoie aux phénomènes sectaires dans l'Église, notamment avec les communautés nouvelles, ce dont je ne suis pas spécialiste. Il y a toujours ce risque d'emprise, comme cela semble avoir été le cas avec le P. Marie-Dominique Philippe. Ces communautés étaient encensées à l'époque de leur essor, mais elles étaient aux mains de gourous ; on déchantait aujourd'hui.

S'agissant des lecteurs de *La Croix*, comme tous les catholiques, ils ne nient plus l'existence du phénomène de pédophilie. Le cas du cardinal Barbarin est plus clivant ; il est vu par certains comme un bouc émissaire et je reçois beaucoup de courrier insultant au sujet de son affaire. Mais hormis ce cas, désormais les catholiques sont conscients du problème et il n'y a plus de déni, même si l'on nous

reproche parfois d'en parler trop. En tout cas, a disparu la tendance à dire que les catholiques étaient attaqués de l'extérieur. C'est d'ailleurs l'erreur de Mgr Barbarin et de son entourage que d'avoir vu l'action de La Parole Libérée comme une menace extérieure, alors que tous étaient d'anciens scouts.

Mme Laurence Marion, membre de la commission. Merci pour votre analyse, ainsi que pour votre ouvrage *Histoire d'un silence* qui fait bien le tour de son sujet. Vous avez parlé du reportage d'Arte comme d'un détonateur. Qu'en a dit votre lectorat ? Trouvez-vous qu'il y ait une évolution des catholiques ? Par ailleurs, qu'attendent vos lecteurs de la commission ?

Mme Isabelle de Gaulmyn. Après le reportage d'Arte, que le journal *La Croix* a d'abord traité dans ses pages consacrées aux médias, la rédaction a reçu une centaine de lettres dès le lendemain. Avec ce reportage, on est passé de la vision de brebis galeuses à celle d'un « système galeux », d'un problème systémique. C'est surtout cela qui a choqué.

De votre commission on peut attendre une vision objective du phénomène, car pour l'instant on n'en a pas de vision précise, chiffrée, mise en perspective historiquement. Est-ce vraiment Mai 68 qui a tout déclenché ? (*Sourires*). L'ampleur du phénomène diffère-t-elle selon que l'on s'intéresse à l'Église catholique, à l'Éducation nationale, au monde du sport ?

M. Jean-Marc Sauv . Nous attendez-vous sur nos recommandations ?

Mme Isabelle de Gaulmyn. Je pense qu'il y a des recommandations à formuler en mati re d'organisation, mais aussi une recherche à mener en th ologie morale, sur le lien entre sacr , sexualit  et pouvoir. Sr V ronique Margron commence à travailler là-dessus, mais le sujet est encore peu explor .

M. Antoine Garapon, membre de la commission. Vous avez pass  quatre ann es au Vatican. Le contraste est saisissant entre la lutte farouche men e contre le mariage homosexuel et la situation de crise actuelle li e aux scandales de p dophilie, le cas du cardinal Barbarin  tant d'ailleurs embl matique de ces deux aspects. Quel est votre sentiment à ce sujet ?

Dans le livre de Fr d ric Martel, l' glise est constantinienne : elle fait passer au premier plan la lutte politique, contre le communisme avec Jean Paul II, quitte à soutenir l'insoutenable avec Alfonso Lopez Trujillo par exemple ; la lutte contre le mariage gay est aussi politique. L'objectif politique prime la morale. Est-ce la m me chose aujourd'hui selon vous ?

Mme Isabelle de Gaulmyn. Ce qui revient à l' glise en boomerang, ce n'est pas seulement le combat contre le mariage homosexuel mais le discours moral sur la sexualit , qui a  t  servi pendant tant et tant d'ann es par une hi rarchie qui ne le respectait en rien ! Dans le livre de Fr d ric Martel, c'est d'ailleurs l'analyse politique qui est int ressante. Jean Paul II n'a jamais cru aux accusations de p dophilie, qu'il voyait comme des pr textes utilis s dans les r gimes communistes pour emprisonner des pr tres. Mais depuis l' glise a beaucoup  volu  et la lutte contre la p dophilie est aujourd'hui affich e comme une priorit .

M. Antoine Garapon. J'insiste sur la lecture politique, qui peut  tre ambivalente : au Chili, l' glise a choisi Allende.

Mme Isabelle de Gaulmyn. Fran ois, lui, n'a pas de vision politique de ce genre. Le probl me, pour lui, c'est d'abord le cl ricalisme. Il s'est surtout mis à s'int resser aux scandales de p dophilie en prenant conscience du risque financier important que repr sentait, pour le Vatican, la chute des dons aux  tats-Unis à cause de ces scandales.

M. Alain Cordier, membre de la commission. S'agissant de Jean Paul II, il y a un trouble au sujet de son silence jusqu'au bout sur les Légionnaires du Christ et l'attitude du P. Marcial Maciel, alors que le cardinal Ratzinger, préfet de la Congrégation pour la doctrine de la foi, savait certainement.

Je me souviens d'un roman intitulé *Les collégiens*, dont l'action se passe dans les années 1950 au collège Stanislas à Paris. Tout y est minutieusement décrit et un ancien du collège m'a dit que la description était parfaitement exacte. La question de la pédophilie existe peut-être même depuis 2 000 ans, comme l'indique Marie-Jo Thiel dans son récent ouvrage, *L'Église catholique face aux abus sexuels sur mineurs*. Pourquoi, dès lors, serait-ce un problème maintenant ? La chute des dons en provenance des États-Unis suffirait à l'expliquer ? J'admets que cela pourrait être un facteur déclenchant suffisant.

Mme Isabelle de Gaulmyn. C'est une évolution de l'ensemble de la société. Je vous renvoie à la question des relations entre hommes et femmes à la lumière du phénomène *me too*. Pour Jean Paul II, la pédophilie n'était pas un sujet, comme pour des évêques, et des parents à l'époque, dont les miens qui, tout catholiques de gauche qu'ils étaient, ont envoyés leurs fils chez le P. Preynat.

M. Jean-Marc Sauvé. Les Légionnaires du Christ recrutaient, donc c'était une œuvre de l'Esprit, alors la critique ne pouvait venir que du diable. Dès les débuts, dès après leur création, en 1946, il y a eu des problèmes, d'ailleurs très vastes, jusqu'à la corruption et l'affairisme. C'était connu depuis le début du pontificat de Pie XII. Marcial Maciel a été suspendu en 1955, puis réhabilité par Jean XXIII. L'enquête a été stoppée et le cardinal Ratzinger l'a poursuivie, mais sous sa seule autorité, sans toutefois qu'elle ne sorte alors. L'Église préconciliaire a été dans cette affaire plus vigilante que l'Église postconciliaire.

Mme Christine Lazerges. Que pensez-vous du fait que les enfants de chœur soient toujours des garçons, habillés comme le prêtre ? Pourrait-on préconiser une mixité ?

Mme Isabelle de Gaulmyn. Il y a une crispation de l'Église sur ce sujet, une évolution à rebours : il devient de plus en plus difficile qu'une fille serve la messe. Dans ma jeunesse j'avais connu l'évolution inverse, notamment avec mes filles dans une paroisse du Nord de Paris ; puis arrivée à Rome, j'ai constaté que cela n'était plus admis. Les filles peuvent seulement être « servantes de l'assemblée », distribuant les feuilles de messe. Il y a certes quelques exceptions.

Mme Christine Lazerges. Notre mandat couvre les mineurs et les personnes vulnérables. Quelles recommandations peut-on formuler à l'égard de ces dernières ?

Mme Isabelle de Gaulmyn. Il est très important de ne pas les oublier. C'est le problème de l'emprise. La religion attire souvent des gens « paumés », il n'y a pas d'autre explication au fait que des femmes de la communauté de l'Arche aient subi aussi longtemps ce qu'elles ont subi. S'agissant du harcèlement sexuel de prêtres sur des femmes, je n'ai jamais vu un tel problème.

L'homosexualité des prêtres, j'y reviens, est un sujet incontournable. L'analyse de Frédéric Martel a du vrai.

M. Sadek Beloucif, membre de la commission. Je voudrais vous poser la question d'Alice Casagrande : parmi les réactions de vos lecteurs, certaines vous ont-elles étonnée ?

Mme Isabelle de Gaulmyn. Je ne dirais pas cela. Ce qui m'étonne en revanche, c'est le nombre de lettres envoyées par des personnes abusées. Il s'agit souvent d'histoires très anciennes. Marie-Jo Thiel m'a dit être confrontée au même phénomène à la fin de ses conférences.

Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église
CIASE

Mme Alice Casagrande. Peut-on avoir une idée du nombre de lettres de victimes envoyées à *La Croix* ? Pourriez-vous les transmettre à la CIASE ?

Mme Laëtitia Atlani-Duault, membre de la commission. Ce pourrait être en effet une matière très riche. Nous souhaiterions pouvoir en discuter avec vous.

Mme Isabelle de Gaulmyn. Oui. Il y a trois ensembles distincts et trois types d'interlocuteurs : premièrement, les trois personnes qui traitent le courrier des lecteurs du journal ; deuxièmement, ma collègue de la rédaction Céline Hoyeau, spécialisée sur les mouvements sectaires ; et moi-même.

M. Jean-Marc Sauvé. Merci pour cette piste de recherche.

Mme Anne Devreese. Je reviens sur le traitement différencié entre filles et garçons. N'y a-t-il pas un lien avec le sujet de la dévalorisation des filles et de leur sexualité, elles qui sont vues comme vicieuses, tentatrices ? N'y a-t-il pas dans l'Église non seulement une vision extrêmement dégradée de la sexualité, mais plus encore quand elle implique des femmes ? N'est-ce pas « moins grave » d'avoir des relations sexuelles avec un garçon ?

Mme Isabelle de Gaulmyn. Oui, certainement. J'ai reçu le témoignage d'un prêtre du diocèse de Lyon qui avait été convoqué par Mgr Decourtray pour avoir eu des relations avec une femme, ce qui était vu comme beaucoup plus grave qu'avec un garçon ! Cela se passait certes dans les années 1980.

M. Antoine Garapon. Frédéric Martel dit bien dans son livre que l'homosexualité se gère dans le secret des séminaires ; pas l'hétérosexualité.

Mme Isabelle de Gaulmyn. Sous l'influence du P. Tony Anatrella, Benoît XVI avait diffusé une directive interdisant de recruter des séminaristes homosexuels. Je me souviens d'avoir été convoquée pour être tancée par un hiérarque du Vatican – par ailleurs notoirement homosexuel – pour avoir fait écho dans le journal à des propos très critiques sur cette directive.

M. Jean-Marc Sauvé. Dans le film de François Ozon, est bien rendue à travers le personnage de Régine Maire la question des cellules d'écoute mises en place dans les diocèses. Selon vous, faut-il les fermer et privilégier une cellule nationale ?

Mme Isabelle de Gaulmyn. Oui. *La Croix* a consacré dans son édition d'hier [11 avril 2019] un article à un homme s'étant adressé à la cellule du diocèse de Lyon et un autre article à Régine Maire. Le portrait de cette dernière dans le film montre une attitude empreinte de sentimentalisme. On y lit tout ce qui a dysfonctionné : d'abord l'idolâtrie à l'égard du cardinal Barbarin, puis de son avocat, et ainsi de suite. C'est une femme bien mais elle incarne jusqu'à la caricature ces catholiques qui mélangent les sentiments à leurs décisions.

M. Jean-Marc Sauvé. Que pensez-vous de la réaction de l'Église en général à l'heure actuelle ?

Mme Isabelle de Gaulmyn. Il y a de très bonnes choses. L'attitude de Véronique Margron est exemplaire.

M. Jean-Marc Sauvé. Une question plus large me semble celle de la sensibilité de la société sur ce sujet. Voyez-vous poindre une vindicte ciblant la seule Église catholique ou bien va-t-elle s'élargir à tous les milieux ?

Mme Isabelle de Gaulmyn. Je pense en effet que la question est plus large et qu'elle atteint la société en général. Et ce sujet fait l'objet d'une plus grande sévérité que d'autres. Mais il est vrai que le phénomène est d'autant plus scandaleux lorsque l'Église est en cause.

Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église
CIASE

M. Jean-Marc Sauv . Merci pour votre sinc rit  et votre libert . Merci pour ces  clairages compl mentaires   votre ouvrage. Nous ne perdons pas de vue la perspective d'un travail scientifique   mener avec *La Croix* pour l'analyse du courrier des lecteurs.

L'audition s'ach ve   15 heures 40.